



**A.D.E.C.**

Association de Défense de  
l'Environnement de Caudan

L'ADEC (Association de défense de l'environnement de Caudan) approuve les objectifs généraux de la révision du PLU et les grandes lignes du PADD telles qu'elles ont été présentées en réunion publique le 18 octobre 2012, mais regrette que ces objectifs restent formulés en termes souvent vagues, sans applications concrètes

En préalable à cette révision, un constat de la situation de notre commune a été présenté. L'association aurait souhaité, qu'au-delà du simple constat, des éléments d'analyse soient apportés, par exemple sur la stagnation démographique depuis 1990 et le vieillissement. De même, il aurait été souhaitable qu'un bilan de l'application du présent PLU soit établi. Comment a-t-il été mis en œuvre ? Les objectifs qui étaient fixés ont-ils été atteints ?

### **Maîtrise de l'urbanisation**

L'association souscrit aux objectifs généraux présentés.

Elle regrette cependant

- que « *l'existence d'un véritable projet de territoire* » ne soit pas mieux défini : lequel ? établi par qui ?
- que la notion d' « *urbanisme durable* » soit prise dans un sens trop restrictif, sans y inclure le « vivre ensemble » et la participation des habitants.

### **Préservation des espaces naturels et agricoles**

L'association approuve bien évidemment cet objectif jugé prioritaire par le Grenelle de l'environnement, mais considère qu'il peut être menacé.

Si la requalification et la densification du pôle d'activités de Kerpont sont nécessaires, son extension doit être étudiée avec prudence,

- du fait de la proximité d'habitants. Le projet SITA-ouest (situé sur la commune de Lanester) qui a suscité des oppositions justifiées de la part des riverains du Poux, montre les difficultés qu'amène la coexistence d'activités industrielles et d'habitat. Or, l'extension de la zone de Kerpont se fera vers l'est, à proximité de l'important lotissement de la Montagne du Salut. Une zone tampon suffisamment large doit séparer zones d'activités et zones résidentielles.
- car elle se fera aux dépens de 3 exploitations agricoles et d'espaces naturels. Le PADD parle avec raison de protéger les espaces agricoles, de limiter l'imperméabilisation des sols ! L'ADEC considère qu'une extension mesurée ne peut avoir lieu qu'une fois occupés tous les terrains actuellement disponibles dans les zones artisanales, industrielles et commerciales.

Lors de la réunion publique, M. le Maire a évoqué le projet départemental de mise à 4 voies de la RD 769. Ces travaux, coûteux pour ne faire gagner qu'une ou deux minute(s) de trajet, sont également contraires à la volonté affichée de préservation nécessaire des espaces agricoles et naturels.

### **Préservation du cadre de vie**

L'association rappelle qu'elle s'est plusieurs fois inquiétée du bruit généré par la RD 769 pour les habitants de la future zone de Lenn Sec'h. Elle demande à nouveau que des dispositifs soient mis en place pour limiter cette nuisance.

La « préservation de l'identité des hameaux » est nécessaire, car dans plusieurs villages des bâtiments modernes (toitures en terrasses ou de tôle) ont été récemment construits au milieu de maisons plus traditionnelles, rompant l'unité de l'habitat.

### **Déplacements**

L'ADEC approuve le choix de favoriser les déplacements doux. La piste piétons-vélo réalisée le long de l'axe Caudan-Lanester est une réussite. Il est nécessaire que la portion entre le rond-pont de Kerflem et le rond-point d'entrée de ville (carrefour av. de l'étang / rue du Muguet / rue Mal Leclerc) soit réalisée rapidement, car il y a là un parcours de grande circulation, où les vélos ne sont plus en sécurité. L'association souhaite que d'autres pistes de même type soient réalisées, notamment le long de la route joignant la Montagne du Salut au centre-ville.

La sécurité des piétons doit être une priorité. L'absence de trottoir ou d'accotement stabilisé rend parfois périlleux les trajets à pied. Ainsi, le long de la route reliant la Montagne du Salut au rond-point du Moustoir, il reste à aménager la portion entre le dernier commerce et le carrefour près du château d'eau.

L'objectif de « *promouvoir les modes de déplacements alternatifs à la voiture* » passe aussi par le développement des transports en commun et des transports à la demande, comme nous l'avons écrit lors de l'enquête récente sur le plan des déplacements urbains.

### **Sentiers**

L'association approuve bien sûr le « *développement des sentiers piétonniers* », puisque cela fait partie de ses objectifs prioritaires. Elle partage aussi l'idée que cela ne peut se faire que « *dans le respect de l'environnement et du droit de propriété* » et le constat que le Scorff est « *peu accessible* ». Elle affirme également clairement que cette vallée est un bien commun auquel la population doit pouvoir accéder. L'ADEC souhaite qu'une véritable concertation entre les différentes parties prenantes ait enfin lieu concernant le projet de sentier dans la vallée du Scorff.

### **Information du public**

Le peu de personnes présentes à la réunion publique et la quasi-absence de remarques sur le cahier joint à l'exposition montrent que l'attention des Caudanais n'a pas été suffisamment attirée sur les enjeux de cette révision.

L'association demande qu'une nouvelle information sur le futur PLU soit donnée aux habitants avant même son bouclage et l'enquête publique.

Caudan, le 15 novembre 2012

pour l'ADEC, le président, Philippe LAPRESLE